

	Extrait du Registre des délibérations du <b>Conseil Municipal</b> de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre <b>26117</b>
---	--	----------------------------

**SEANCE du : 18 mai 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 12 mai 2026.

ETAIENT PRESENTS			
Philippe BARON, de 18h30 à 19h15	Pascale FERCHAUD	Etienne HUCAULT	Alain ROBIN
Bérangère BAZANTAY	Sylvie FOUILLET	Thierry LEBLAN FALZONE	Anne ROUX
Bruno BODIN	Pascale FRADIN	Emmanuelle MENARD	Nathalie SOUBRE
Emile BREGEON	David GABORIT	Jean-François MOREAU	Antoine TRANCHET
Pierre BUREAU	Olivier GEFFARD	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTEIX
Sandra CAILTON	Nathalie GEFFARD	Pierre MORIN	
Yannick CHARRIER	Véronique GONNORD	Florence PREAUD	
Bruno COTHOUIS	Jacky GRELLIER	Elina PREAULT	
Florence ERISSE, de 18h30 à 20h05	Marie-Hélène GUIGNARD	Arnaud PRINTEMPS	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES		
Philippe BARON, pouvoir à Jean-François MOREAU de 19h15 à 20h21	Florence ERISSE, pouvoir à Pierre MORIN de 20h05 à 20h21	Nathalie MOREAU, pouvoir à Elina PREAULT

**Secrétaire de séance :** Pascale FERCHAUD, assistée des services de la Ville  
**Assistaient également :** Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services  
 Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



**Affectation de crédits pour solde de lotissements communaux - exercice 2026**

**Document annexé et présenté en séance.**

Un crédit de 100 000 € est ouvert au Budget Principal afin de solder les opérations de lotissements communaux qui sont en cours ou terminés.

Il est proposé d'affecter ce crédit de 100 000 € aux lotissements suivants :

- Lotissement La Touche 1 Breuil-Chaussée (partiel) :
  - Dépenses : 595 756.16 € (y compris finition estimée) ;
  - Recettes : 504 488.07 € (y compris valeur vente dernière parcelle) ;
  - Déficit couvert années précédentes : 0 € ;
  - Déficit subventionné en 2026 : 74 404.83 € ;
  - Déficit restant à couvrir : 16 863.26 €.
- Lotissement le Paradis Chambroutet (solde) :
  - Dépenses : 421 585.85 € ;
  - Recettes : 373 356.53 € ;
  - Déficit couvert années précédentes : 47 329.87 € ;
  - Déficit subventionné en 2026 : 899.45 €.
- Lotissement le Quart 1 Clazay (partiel) :
  - Dépenses : 333 351.60 € (y compris finition estimée) ;
  - Recettes : 173 293.55 € ;
  - Déficit couvert années précédentes : 75 304.28 € ;
  - Déficit subventionné en 2026 : 24 695.72 € ;
  - Déficit restant à couvrir : 60 058.05 €.

**CONSIDERANT** les crédits ouverts au budget primitif.

Accusé de réception en préfecture  
 079-217900497-20260521-DG\_DEL\_2026\_117-DE  
 Date de télétransmission : 21/05/2026  
 Date de réception préfecture : 21/05/2026

Auteur de l'acte : Ville de Bressuire / Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le :

21 MAI 2026

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- D'AFFECTER ce crédit de 100 000 € de la manière suivante :
  - o Lotissement la Touche 1 Breuil Chaussée : 74 404.83 € ;
  - o Lotissement le Paradis Chambrotet : 899.45 € ;
  - o Lotissement le Quart 1 Clazay : 24 695.72 €.
- D'IMPUTER cette dépense sur les crédits ouverts au budget au compte 65736211.

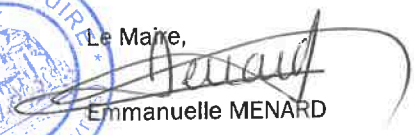
Le Secrétaire de séance,

Pascale FERCHAUD



Le Maire,

Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture  
079-217900497-20260521-DG\_DEL\_2026\_117-DE  
Date de télétransmission : 21/05/2026  
Date de réception préfecture : 21/05/2026

21 MAI 2026